



Conseil du Développement
et de la Reconstruction

REPUBLIQUE LIBANAISE

CONSEIL DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA RECONSTRUCTION

L'ÉDITION

Juin - Juillet 2008

Numéro 5

Dans ce numéro

- L'Éditorial du Président
- La Planification et la Programmation
- Les Projets
- Informations Diverses
- Le Thème de L'Édition
- Témoignages



Son excellence le Président de la République M. Michel Sleiman recevant le Président du CDR l'ingénieur Nabil EL Jisr, les Vice-Présidents l'ingénieur Yasser Berry et Dr Alain Cordahi, et le Secrétaire Général l'ingénieur Ghazi Haddad.



Conseil du Développement
et de la Reconstruction

L'Éditorial du Président



Nabil El Jisr Président du CDR

Ce cinquième numéro de notre Edition passe en revue l'ensemble des activités et des réalisations au cours des deux derniers mois. Le Thème choisi pour ce numéro traite du problème primordial de la Protection de l'Environnement, qui est l'un des sujets de préoccupation prioritaire du CDR. Ce numéro traite un premier volet qui est celui de l'assainissement et des projets correspondants; l'environnement dans un contexte plus général sera traité dans notre prochaine Edition.

D'un autre côté, le CDR a poursuivi ses tournées d'inspection des différents chantiers de la capitale, notamment sur la façade maritime et à la corniche de Mazraa. Et toujours fidèle au principe de tenir l'opinion au fait de nos activités, le CDR a convié les médias à ces manifestations; ils ont pu ainsi constater de visu l'avancement des travaux.

Malgré les évènements douloureux qui ont endeuillé la capitale début mai, et suite à la détente sécuritaire, le travail sur les chantiers a repris sa vitesse de croisière, et des expositions et des congrès ont pu être organisés. Le CDR a ainsi participé à «l'exposition pour la reconstruction du Liban 2008» du 5 au 7 juin, où furent présentés certaines composantes des projets réalisés et en cours. De même le CDR était représenté à la manifestation économique arabe du «douzième congrès des hommes d'affaires et investisseurs arabes», où il a soumis un document sur «l'investissement au Liban». Enfin il est intervenu par une allocution lors de la cérémonie du lancement du livre «l'éducation: développement et construction» sur invitation de son excellence le ministre de l'Education et de l'Enseignement Supérieur, Dr Khaled Kabbani.

Le développement des ressources humaines est une des missions prioritaires du CDR. Le lecteur aura le loisir, en parcourant cette Edition, de se familiariser avec les différentes réalisations dans ce domaine. Il est permis actuellement de dire que le CDR se dirige de plus en plus à équilibrer ses activités entre la reconstruction et le développement sous toutes ses formes. Cette dualité porte en elle le même objectif, celui d'améliorer le niveau de vie du citoyen, à travers le respect du principe du développement équilibré, à la fois régional et social.

1- Le secteur de l'énergie et de l'électricité sur la voie de la réforme

L'Electricité de France (EDF), chargée d'une étude pour un plan directeur pour la production et le transport de l'énergie au Liban, a présenté comme prévu en février 2008 un projet de rapport sur la partie relative à la production d'énergie. Ce rapport a été évalué durant le mois de mars 2008 par les administrations concernées qui ont émis leurs remarques. Sur ce, le consultant a publié la deuxième version de son rapport durant le mois de juin 2008. En voici les principales recommandations:

-Augmenter progressivement la

capacité de production de 2220 mégawatts afin de répondre à la demande estimée jusqu'en 2022, et ce en créant de nouvelles usines, en optant pour trois choix pour ce qui est des usines de Jiyé et de Zouk :

•Premier choix : réhabiliter la centrale de Zouk (pour être opérationnelle jusqu'en 2022) et fermer progressivement la centrale de Jiyé.

•Deuxième choix: réhabiliter la centrale de Jiyé (pour être opérationnelle jusqu'en 2022) et fermer progressivement la centrale de Zouk.

•Troisième choix: réhabiliter les centrales de Jiyé et de Zouk pour être opérationnelles jusqu'en 2022.

-Diversifier l'utilisation des sources d'énergie (Pétrole, gaz naturel, charbon) et ce pour éviter toute crise émanant de la hausse des prix ou de la difficulté d'importer des sources d'énergie.

-Utiliser l'énergie renouvelable (hydraulique, éolienne, gaz biologique) lorsque cela est possible.

Le tableau ci-dessous résume les trois choix proposés :

Réhabilitation des centrales de Zouk et de Jiyé			Réhabilitation de la centrale de Jiyé									Réhabilitation de la centrale de Zouk			
Troisième choix			Deuxième choix (c)			Deuxième choix (b)			Deuxième choix (a)			Premier choix			
Type	MW	An	Type	MW	An	Type	MW	An	Type	MW	An	Type	MW	An	
CCGT	655	2012	CCGT	655	2012	CCGT	655	2012	CCGT	655	2012	CCGT	655	2012	Baddawi 2
CCGT	470	2012							OST	235	2019	OST	235	2019	Chekka
CST	184	2020	CCGT	655	2013	CCGT	655	2013	CCGT	655	2013	CCGT	470	2012	Selaata 1 Selaata 2
OST	Réhabilitation jusqu'en 2022		Fermeture de la centrale de Zouk (2014)			Fermeture de la centrale de Zouk (2014)			Fermeture de la centrale de Zouk (2014)			OST	Réhabilitation jusqu'en 2022		Zouk
						OST	235	2019	OST	235	2019				Damour
OST	Réhabilitation jusqu'en 2019		OST	Réhabilitation jusqu'en 2019		OST	Réhabilitation jusqu'en 2019		OST	Réhabilitation jusqu'en 2019		Fermeture de la centrale de Jiyé (2014)			Jiyeh
												GT	150	2020	Jiyeh G1
												GT	150	2021	Jiyeh G2
CCGT	470	2017	CCGT	655	2016	CCGT	655	2016	CCGT	655	2016	CCGT	655	2016	Zahrani 2
GT	37	2020	GT	37	2019	GT	37	2019	GT	37	2019				Zahrani G1
GT	37	2020	GT	37	2020	GT	37	2020	GT	37	2020				Zahrani G2
2037			2509			2509			2509			2080			Total nouvelle production

Une évaluation de ces choix est prévue par les administrations concernées par le plan de la réforme de l'électricité, dans le but d'opter pour la meilleure alternative et par suite publier le rapport de transport d'énergie relatif à ce choix.



2- Le Fonds pour l'Environnement finance 18 projets environnementaux

Le Fonds pour l'environnement a procédé à l'évaluation de 88 propositions pour les projets locaux présentés par les parties concernées par l'agenda environnemental au Liban. Cette évaluation se fit en trois étapes. Durant la première étape, 54 projets ont répondu aux conditions imposées par le Fonds. Durant la deuxième étape, ces propositions ont été étudiées d'un point de vue technique par des experts indépendants : 29 projets ont été qualifiés pour la troisième étape, qui consiste en des visites sur le terrain par un groupe d'experts ; 18 de ces projets furent sélectionnés, et chacun d'eux a obtenu des résultats satisfaisants dans les évaluations techniques et sur le terrain. Les dossiers de ces projets devraient être complétés afin de démarrer leur exécution.

Le Fonds contribue à hauteur de 2,5 millions d'euros pour ces projets sous forme de dons. En raison de l'écho favorable de la société civile, des conseils de municipalités et des institutions du secteur privé aux objectifs fixés par le Fonds, et de leur volonté de profiter de son expérience, le gouvernement fédéral allemand pourrait consentir un financement supplémentaire pour soutenir un nombre plus important de projets environnementaux, ce qui sera annoncé en temps dû.

Certains visent à travers ces projets la réhabilitation des terrains, des forêts et des zones protégées, endommagées suite à la guerre de juillet 2006, et à prendre des mesures conformes à la protection de l'environnement dans les sites reconstruits après la guerre. De même, certains projets visent à encourager les investissements environnementaux ayant des répercussions économiques sur les PME, comme la protection contre la pollution à travers une production plus propre et l'adoption de mesures pour économiser l'énergie.

Partie ayant proposé le projet	Intitulé du projet
Fédération des municipalités de Jabal Amel	Réhabilitation de l'éclairage des routes endommagées par la guerre par le biais de l'énergie solaire
Municipalité de Taybé	Réhabilitation des forêts endommagées par la guerre et du dépotoir à Taybé
Municipalité du Hermel	Traitement des déchets des abattoirs du Hermel
Municipalité de Hasbaya	Traitement des déchets d'olive à Hasbaya
Municipalité de Aytaroun	Application des mesures environnementales dans l'usine de recyclage des déchets endommagée par la guerre à Aytaroun

USEK (Faculté d'Agronomie)	Réhabilitation de la culture biologique endommagée par la guerre dans la région de Bint Jbeil
Association des Cèdres du Chouf (ACS)	Renforcement des activités économiques pour la préservation de la réserve des Cèdres du Chouf
Association des Industriels Libanais	Adoption d'une production plus propre dans les secteurs des productions chimiques au Liban
L'association Libanaise pour la Technologie	Réhabilitation des forêts endommagées par la guerre à Yohmor Chkif
Association des femmes à Deir el Ahmar	Soutien de l'agriculture biologique à Deir el Ahmar
Société pour la Protection de la Nature au Liban	Soutien de l'agriculture durable à Hama Kfarzabad
Association libanaise pour les forêts, le développement et la conservation	Réhabilitation des forêts touchées par la guerre et prévention contre les incendies au Sud Liban.
Comité de la protection de l'environnement (EPC)	Renforcement des activités économiques pour la protection de la réserve des îles des Palmiers
Comité de la protection de l'environnement à Bcharré	Renforcement des activités économiques pour la préservation de la région des Cèdres
Société « National energy consultant »	Adoption des mesures d'économie d'énergie dans trois entreprises privées
Société Solarnet	Production de l'énergie propre dans les usines de Solarnet
Société Cedar Environmental	Application des mesures environnementales dans l'usine de recyclage des déchets de l'abattoir de Beyrouth
Ministère de l'agriculture	Réhabilitation des pépinières endommagées par la guerre pour la reforestation et l'utilisation durable des forêts au Sud Liban

Notons dans ce cadre que le Fonds pour l'environnement est un concept financé par le gouvernement fédéral allemand à travers l'Agence allemande de coopération (GTZ). Le Ministère de l'Environnement et le CDR prennent en charge la coordination de ces projets. Le Fonds vise, d'une part, à limiter les dangers environnementaux et les répercussions économiques négatives résultant de la guerre de juillet 2006 au Liban, en soutenant les projets locaux qui traitent des problèmes techniques résultant de la guerre. D'autre part, il a pour objectif, abstraction faite des dégâts de la guerre, d'inciter la mise en place d'initiatives pour la protection contre la pollution de l'environnement, avec des retombées économiques sur les PME. L'Agence Allemande pour la coopération technique (GTZ), a signé un contrat avec le groupe de consultance allemand (GFA) et la société Terre du Liban (ELARD) pour fournir l'aide technique pour la gestion et l'exécution de ce projet.



Conseil du Développement
et de la Reconstruction

3- Le projet sectoriel national: atelier de travail concernant le genre social destiné aux médias.

L'association Hariri exécute un projet sectoriel national sur le genre social en coopération avec le CDR et financé par la Banque Mondiale, et ce dans le cadre du projet de développement social. Le projet comprend deux aspects: la législation et l'information. Ils constituent l'approche fondamentale pour tout changement au niveau de la situation de la femme libanaise, et la contribution dans la révision de nos textes juridiques iniques vis-à-vis de la femme afin de rendre les lois compatibles avec les besoins actuels, ce qui pourrait se répercuter sur l'image de la femme de manière positive dans les médias, allant jusqu'à assurer sa participation effective dans la société et sa contribution à son essor.

Dans ce cadre, l'association Hariri a mis en place, les 16 et 17 avril 2008, un atelier de travail visant à renforcer les capacités de la femme dans les deux domaines sus mentionnés, par l'introduction du concept de « genre social » dans la méthodologie du travail médiatique, et en mettant en place un réseau comprenant des représentants officiels de la société civile, et des spécialistes dans les domaines médiatiques et juridiques. Ce réseau constituera par la suite le noyau dur du projet de l'observatoire médiatique et

juridique qui sera l'outil essentiel pour la pérennité du projet actuel.

Cet atelier de travail a abouti à plusieurs propositions formulées par les participants pour ce qui est des moyens visant à renforcer la présence des femmes dans le domaine médiatique en concordance avec la justice sociale:

- Multiplier les ateliers de travail pour les journalistes hommes et femmes.
- Permettre la contribution des femmes dans la mise en place de la paix sociale.

• Etablir une communication entre les centres de recherche et les associations pour fournir aux journalistes des données leur permettant de rédiger leurs articles.

• Se concentrer sur les programmes télévisés en raison de leur large diffusion.

• Faire la lumière sur des cas de femmes qui ont réussi et sur les cas de femmes violentées.

• Renforcer le rôle de la loi et la culture juridique chez les journalistes.

• Renforcer la culture juridique chez les journalistes.



Réunion médiatique de l'Atelier de Travail

1- ELECTRICITE

L'activité dans ce secteur se divise en deux phases: la réhabilitation et le développement.

1-Les projets de réhabilitation:

Entre 1994 et 1996, le CDR a exécuté de nombreux projets visant la réhabilitation du secteur de l'électricité au Liban qui a touché l'ensemble des centrales de production, les lignes de transport aériennes et souterraines, les principaux postes de transformation, les réseaux de distribution et les centrales de moyenne et basse tensions qui alimentent les régions en courant électrique.

Après la fin de cette période de réhabilitation, depuis 1996, les infrastructures de transport et de transformation du courant électrique au Liban ont retrouvé leur capacité d'assurer l'énergie et de la distribuer aux consommateurs aussi bien privés que publics, (notamment le secteur commercial et le secteur industriel) sans interruption (24h/24) à Beyrouth ; les heures de rationnement électrique ont par ailleurs diminué dans la plupart des régions libanaises. De plus, ces infrastructures ont acquis la possibilité de distribuer l'énergie électrique à un grand nombre de nouveaux abonnés.

2-Les projets de développement (exécution de nouvelles infrastructures):

Après la période de réhabilitation de ce secteur, le Liban a connu une période de développement. Le CDR a ainsi exécuté entre 1997 et 2008 plusieurs projets de développement dans le secteur de l'électricité, dont la mise en place de deux nouvelles centrales modernes à Zahrani et

Deir Amar pour la production de l'énergie électrique, avec une capacité globale de 900 mégawatts ; de sept postes de transformation électrique principaux dans plusieurs régions (Horch, Ras Beyrouth, Mkalles, Aramoun, Halat, Tyr et Ksara); et d'un réseau de transport de 220 KV liant les deux centrales avec ces stations et avec l'ancien réseau.

Cette étape prendrait fin dans les prochains mois et ce, avec la fin de la mise en place du réseau de transport de 220KV.

3-Les difficultés

Durant les dernières années, ce secteur a fait face à de grands obstacles et à de grosses pertes à cause des offensives israéliennes répétées contre ses infrastructures :

- Mai 2000: offensive contre les centrales de production à Deir Ahmar et à Bsalim.
- Février 2000: offensive contre les stations de Baalbeck, de Jamhour et de Deir Nbouh.
- Juin 1999: offensive contre les stations de Bsalim et de Jamhour.

4- Les projets en cours d'exécution, d'étude ou de préparation

a- Le CDR prend en charge la mise en place d'un centre de contrôle du fonctionnement du secteur (Dispatching Centre) et la supervision de la production, des réseaux de transport public et des principales stations de transformation dans toutes les régions libanaises. Le projet est financé par le Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social et par l'Etat libanais. La terminaison du projet est prévue pour 2009.

b- Une étude du Plan Directeur pour le secteur de l'électricité, (production de l'énergie électrique et transport) est en cours pour cerner les besoins du Liban en

matière d'énergie électrique pour les années à venir, dans le but d'augmenter les capacités des infrastructures électriques pour satisfaire aux besoins actuels et pour répondre aux besoins de nouveaux abonnés dans les années à venir.

c- De même, un projet d'élargissement du réseau de transport public notamment dans la région du Sud (lignes et stations principales de 66 KV) est en cours d'attribution (financement irano-libanais). La durée de l'exécution du projet est de deux ans.

d-Il existe de même un projet «d'amélioration du courant électrique dans la région du Akkar» grâce à une aide de l'Etat du Koweït, en cours d'attribution.

5- Le projet d'interconnexion sextuple (en cours d'exécution):

Un des projets les plus importants actuellement en cours d'exécution est celui de l'interconnexion électrique. Ce projet vise à lier le réseau électrique libanais avec le réseau électrique syrien (de la station de Ksara dans la Békaa à la frontière libano-syrienne), ce qui permettra au Liban de procéder à un échange de l'énergie électrique avec la Syrie et l'ensemble des pays de cette région concernés par cette interconnexion (Egypte, Irak, Jordanie, Turquie) sur une ligne de 400 KV. La ligne aérienne a été mise en place. Les travaux de la station de Ksara touchent à leur fin.



2- Projet de l'héritage culturel et du développement urbain

Données et objectifs du projet

Le gouvernement libanais a lancé depuis 2001 la préparation d'un projet de conservation de l'héritage culturel et du développement urbain dans cinq villes historiques: Tripoli, Jbeil, Sidon, Tyr et Baalbeck. Le projet vise à améliorer les sites historiques et archéologiques de ces villes et à assurer les conditions convenables pour un développement économique local. De même, il a pour objectif de fournir le soutien technique nécessaire à la réglementation, la protection et la gestion du patrimoine architectural libanais.

Ce projet est cofinancé par la Banque Mondiale, l'Agence Française pour le Développement, le gouvernement italien et le gouvernement libanais. Le montant des travaux s'élève à près de 62 millions de dollars américains. Leur exécution est étalée sur cinq ans (2004-2009).

A titre d'exemple, un exposé des composantes du projet dans les villes de Sidon et de Tyr et des détails sur l'avancement des travaux dans chacune des deux villes sont présentés ci-dessous:

1-Les composantes du projet

a-La vieille ville de Sidon

Dans le cadre urbain :

- Réhabilitation des entrées de la ville :

- Réhabilitation de la rue Chakiriyya (façades d'immeubles, trottoirs, équipements...)

- Réhabilitation et restauration de la façade maritime de la ville de Sidon allant de la Mosquée al-Omari jusqu'à l'entrée de la vieille ville face à la citadelle maritime (places publiques et façades des immeubles)

- Réhabilitation générale de la vieille ville

- Réhabilitation de la place de la porte du Sérail

- Réhabilitation des façades des souks et des ruelles internes

- Réhabilitation et mise en place d'un réseau électrique souterrain

- Mise en place de tous les équipements urbains (éclairage, signalisation pour les piétons, bancs...)

- Création d'espaces verts

- Soutenir la réhabilitation des immeubles résidentiels traditionnels

- Restauration du Khan Kashleh

Dans le cadre archéologique :

- Réhabilitation et protection de la citadelle terrestre afin d'améliorer le service de réception des visiteurs et sa gestion

Dans le cadre du soutien administratif :

- Soutien du développement de l'économie locale et du tourisme culturel et participation du secteur privé.

b- La ville de Tyr

Dans le cadre urbain :

- Réhabilitation de la côte ouest :
 - Réhabilitation des places publiques et des trottoirs
 - Création d'aires de stationnement pour les voitures
 - Réhabilitation de l'infrastructure
 - Réhabilitation de la plage et création de passages piétons pour promenades
 - Réhabilitation des espaces verts
 - Mise en place de tous les équipements urbains (éclairage, signalisation pour piétons, bancs...)

- Réhabilitation du passage entre le site archéologique et la ville historique « passage culturel » :

- Réhabilitation d'immeubles et leur mise à disposition de la Direction Générale et de la Municipalité, afin de les utiliser pour le développement économique de la ville

- Réhabilitation des places publiques et des trottoirs

- Réhabilitation de l'infrastructure

- Mise en place de tous les équipements urbains (éclairage, signalisation piétons, bancs...)

- Réhabilitation de la zone du port des pêcheurs :

- Réaménagement des espaces publics

- Réhabilitation des places publiques et des trottoirs

- Restauration des façades

d'immeubles donnant sur le port
-Edification d'un nouvel immeuble pour le syndicat des pêcheurs cadrant avec l'environnement architectural

-Création de dépôts pour les équipements des pêcheurs
-Mise en place de tous les équipements urbains (éclairage, signalisation piétons, bancs...)
-Réhabilitation de l'infrastructure et des trottoirs

•Réhabilitation de la zone de la Place Bouwwebé :

-Réaménagement des espaces publics
-Réhabilitation des places publiques et des trottoirs
-Restauration des façades des immeubles donnant sur la place
-Création d'aires de stationnement pour voitures
-Création d'un nouveau marché pour les fruits et légumes
-Mise en place de tous les équipements urbains (éclairage, signalisation pour piétons, bancs...)
-Réhabilitation de l'infrastructure et des trottoirs

•Réhabilitation de la rue Hamra et la Place Hamem:

-Réhabilitation des places publiques et des trottoirs
-Création d'aires de stationnement pour les voitures
-Réhabilitation de l'infrastructure
-Mise en place de tous les équipements urbains (éclairage, signalisation pour piétons, bancs...)

Dans le cadre archéologique:

- Complétion et documentation des cartes archéologiques des deux sites archéologiques de la ville : Mina et Boss
- Réhabilitation et protection des vestiges archéologiques des deux sites
- Réhabilitation et protection des deux sites dans le but d'améliorer la réception des visiteurs et sa gestion

Dans le soutien administratif:

- Soutien du développement de l'économie locale
- Soutien du tourisme culturel, de la participation et de la communication avec le secteur privé
- Création d'une unité technique à l'intérieur de la municipalité pour le suivi de l'exécution du projet

2-Avancement des travaux dans la ville de Sidon

a-Travaux en cours d'exécution
Réhabilitation générale dans la ville historique

Réhabilitation des entrées de la ville

Soutien du développement économique local, du tourisme culturel et de la participation du secteur privé

b-Travaux en cours de préparation
•Soutien de la réhabilitation des immeubles résidentiels traditionnels

- Restauration du Khan Kashleh
- Réhabilitation et protection de la

citadelle terrestre afin d'améliorer le service de réception des visiteurs et sa gestion

3-Avancement des travaux dans la ville de Tyr

a-Travaux exécutés:

- Elaborer une loi de construction propre à la ville historique de Tyr
- Réhabilitation de la côte ouest
- Complétion et documentation des cartes archéologiques des deux sites archéologiques de la ville : Mina et Boss
- Réhabilitation du passage entre le site archéologique et la ville historique «passage culturel»

b-Travaux en cours d'exécution
-Création d'une unité technique à l'intérieur de la municipalité pour le suivi de l'exécution du projet
-Soutien du développement de l'économie locale
-Soutien du tourisme culturel, de la participation du secteur privé et de la communication avec celui-ci

c-Travaux en cours de préparation
-Réhabilitation de la zone du port des pêcheurs

-Réhabilitation de la zone de la Place Bouwwebé

-Réhabilitation de la rue Hamra et la Place Hamem

-Réhabilitation et protection des vestiges archéologiques des sites Mina et Boss

-Réhabilitation et protection des sites Mina et Boss dans le but d'améliorer la réception des visiteurs et sa gestion.



Les Projets

Conseil du Développement
et de la Reconstruction



Projet de l'Héritage Culturel: Place de la Porte du Sérail (Saïda)
avant réhabilitation.



Après réhabilitation.



Projet de l'Héritage Culturel: Maison du Mamlouk (Tyr)
avant réhabilitation.



Après réhabilitation.

3- Transport urbain dans la région du Grand Beyrouth

Dans le cadre de l'application du projet de développement du transport urbain dans la région du Grand Beyrouth, exécuté par le CDR, les travaux se poursuivent dans les sections suivantes, par un financement de la Banque Mondiale, et en vertu de la loi numéro 505 date 16/7/2003:

a - Le pont aérien à Dora:

Le projet a pour but de mettre un terme à l'effet entonnoir sur la voie de l'autoroute en direction du Nord, d'assurer une fluidité de la circulation dans les deux sens et de fournir aux piétons et aux véhicules des niveaux plus importants de sécurité.

Les travaux comprennent le remplacement du pont métallique par deux ponts aériens en béton précontraint, ayant trois voies de circulation vers le nord et trois voies vers le sud, d'une largeur de 12 mètres et d'une longueur de 600 mètres, y compris la longueur des pentes de chaque pont. Ils prévoient de même la construction d'un rond-point sous les ponts et le réaménagement des routes latérales et des trottoirs pour assurer la circulation locale des piétons et des véhicules. Il est question aussi de la déviation complète des réseaux d'infrastructure (canalisation des eaux de pluies, de l'eau potable, des câbles électriques de basse, moyenne et haute tension, d'un poste transformateur et des lignes

téléphoniques).

L'ordre de début des travaux a été donné en novembre 2005 pour les fouilles archéologiques. En mars 2006, les travaux ont démarré. Afin d'assurer la circulation sur le site durant les travaux, ils ont été divisés en trois étapes :

1-Edifier un nouveau pont aux côtés de l'ancien puis dévier la circulation sur le nouveau pont, actuellement en cours d'utilisation.

2-Démanteler le pont métallique et édifier un nouveau pont à sa place. L'entrepreneur est en train d'exécuter les travaux relatifs à ce pont.

3-Dévier la circulation sur les deux nouveaux ponts vers Beyrouth et le Nord, puis exécuter les travaux des routes secondaires et les trottoirs.

L'ouverture du pont Est à la circulation était prévue pour le mois de juin, mais le CDR accorde un délai d'exécution supplémentaire en raison des incidents de mai 2008. La fin des travaux est prévue pour la fin de l'été 2008.

b - Le passage aérien dans la région d'Antélias:

Le projet a pour objectif de mettre un terme à l'effet entonnoir sur la voie de l'autoroute allant vers le Nord, assurer une circulation fluide dans les deux sens et aménager la route de manière à fournir à la

circulation en provenance d'Antélias une sortie sur la voie de droite allant vers Beyrouth, plutôt que sur celle de gauche, comme cela est actuellement le cas.

Ces travaux comportent le remplacement du pont métallique composé de deux voies vers le Nord par deux ponts aériens en béton précontraint pour la circulation rapide ayant chacun quatre voies d'une largeur de 15 mètres et d'une longueur de 530 mètres y compris la longueur des pentes. Les travaux comportent de même la réhabilitation des routes latérales et la mise en place d'une entrée pour la circulation venant d'Antélias à droite de la voie allant vers Beyrouth et la déviation de l'ensemble des réseaux d'infrastructure (eaux de pluie, canalisation d'eau potable, câbles électriques de basse et de moyenne tension et lignes téléphoniques).

L'ordre de début des fouilles archéologiques a été donné en mars 2006. En septembre 2006, l'exécution des travaux a commencé. Afin d'assurer la circulation sur le site durant l'exécution des travaux, les travaux ont été divisés en trois étapes :

1-Edifier un nouveau pont aux côtés du pont métallique en place et dévier la circulation sur le nouveau pont.

2-Démanteler le pont métallique et édifier un nouveau pont à sa place.



3-Dévier la circulation sur les deux ponts vers Beyrouth et vers le Nord et exécuter les travaux concernant les routes latérales et les trottoirs.

L'ouverture du pont est à la circulation était prévue pour le mois de juin, mais le CDR étudie la possibilité de fournir des délais supplémentaires à la lumière des incidents de mai 2008. La fin des travaux est prévue pour la fin de l'année 2008.

c - Le passage souterrain dans la région de Adlieh

Le projet vise à améliorer la fluidité de la circulation, à augmenter le niveau de sécurité sur la route qui s'étend de la Corniche de Pierre Gemayel vers Beyrouth et vis versa, et à désengorger le rond-point de Adlieh.

Les travaux comprennent l'édification d'un tunnel à deux voies de la Corniche de Pierre Gemayel vers le Musée, et deux

autres voies dans le sens inverse. Ils comprennent de même la réhabilitation des routes latérales et la déviation de l'ensemble de l'infrastructure (eaux de pluies, canalisation d'eau potable, câbles électriques à basse et moyenne tension et lignes téléphoniques).

L'ordre du début des fouilles archéologiques a été donné en janvier 2006. En mai 2006, les travaux ont débuté. La fin des travaux est prévue pour la fin 2008.



Projet du Transport Urbain: Pont de Dora.



Projet du Transport Urbain: Pont de Antélias.



Projet du Transport Urbain: Tunnel de Adlieh.

**1(a)- Les paiements du 1/3
au 30/4/2008**

En vertu du principe déjà établi de tenir l'opinion publique libanaise régulièrement informée des activités du CDR, le CDR a déboursé près 77,741,033 dollars américains durant les mois de mars et avril 2008 sur des travaux dans des secteurs vitaux, dont: les télécommunications, l'enseignement public, le développement social, l'agriculture et l'irrigation, la santé, les routes et autoroutes, les transports en commun, l'électricité, l'aéroport, les édifices gouvernementaux, les déchets solides, l'eau potable, les eaux usées, et autres. Ces dépenses sont liées aux projets en cours d'exécution ainsi que sur des projets de réhabilitation d'infrastructures, de structures sociales et de secteurs publics endommagés lors de la guerre de juillet 2006.

**1(b)- Le CDR poursuit le
paiement des indemnités des
expropriations**

Le CDR a la charge de procéder à l'expropriation de propriétés privées entravant l'exécution des projets prévus. Cette démarche constitue une étape essentielle qui précède le lancement et l'exécution de tout projet. Dans tous les projets de développement dont

l'exécution incombe au CDR par décision du Conseil des Ministres, le CDR effectue toutes les démarches légales nécessaires aux opérations d'expropriation, y compris les démarches d'évaluation et de garantie des crédits nécessaires; ainsi, les indemnités des expropriations pour les individus et les personnes morales dont les propriétés sont concernées par l'expropriation sous toutes ses formes seront assurées.

Se basant sur la décision du Conseil des Ministres numéro 24 date 18/8/2005 concernant la proposition du Ministère des Finances au sujet des dettes des expropriations, le Conseil des Ministres a chargé le Ministre des Finances de l'émission de bons de trésor en monnaies étrangères, destinés exclusivement au paiement des indemnités d'expropriation d'un montant de 277.183.856 dollars américains, dont 258.183.856 dollars américains concernant différents projets relevant du CDR. Le CDR a transmis durant les mois de mars et d'avril 2008 à la Commission du contrôle des dettes des expropriations du Ministère des Finances 18 relevés comportant les indemnités

d'expropriations pour un montant total de près de 2.153.958.210 livres libanaises. Le nombre des ayant droits bénéficiant de ces indemnités a atteint 139 bénéficiaires, le paiement du solde de ses indemnités étant lié à la présentation par les ayant droits des documents requis.



Conseil du Développement
et de la Reconstruction

2- Le président du CDR inspecte les travaux d'infrastructure à Beyrouth.

Suite à la visite effectuée dans la région d'Ashrafieh, le président du CDR Nabil Jisr a effectué une tournée d'inspection des travaux de la façade maritime et de Corniche Mazraa, le 28/4/2008, accompagné des représentants des consultants et des entrepreneurs concernés.

La tournée a débuté à la Corniche de Ein el Mreysse et s'est poursuivie jusqu'à la région de Cola. M. Jisr et l'équipe de travail du CDR ont pu constater l'avancement des travaux de ces deux projets. A la fin de la tournée, Mr Jisr a rencontré les représentants des différents médias qui l'ont accompagné durant sa visite sur le terrain. Il leur a exposé les étapes d'avancement des travaux, et a répondu à leurs questions, en insistant sur la coordination assurée avec le Gouverneur de Beyrouth et la Direction du trafic d'une part, et sur la poursuite des travaux sur les chantiers. Il a indiqué que les travaux de la façade maritime prendront fin durant l'été et que le pont de Barbir sera démantelé ultérieurement.



Le Président Jisr lors de l'inspection des travaux à Corniche Mazraa.

3- Le CDR participe au Forum International sur la reconstruction du Liban 2008 (3 au 7 juin 2008).

En collaboration avec International Fairs and Promotions (IFP), la Chambre de Beyrouth et du Mont-Liban et la Fédération des Chambres libanaises, le «Forum International sur la Reconstruction du Liban 2008» a été lancé, avec pour objectifs:

1-Faire appel à la contribution des secteurs privés libanais, arabe et étranger.

2-Renforcer la participation dans la relance de l'économie libanaise.

3-Renforcer les liens économiques et commerciaux entre le Liban et ses partenaires économiques.

4-Mettre l'accent sur les lignes directrices de la reconstruction et de l'investissement au Liban, ainsi que sur le rôle du secteur privé libanais et arabe.

5-Permettre la mise en place de projets communs pour atteindre les grands marchés.

6-Libéraliser l'économie afin d'augmenter la productivité.

7-Mettre en place les processus de compétitivité dans tous les secteurs.

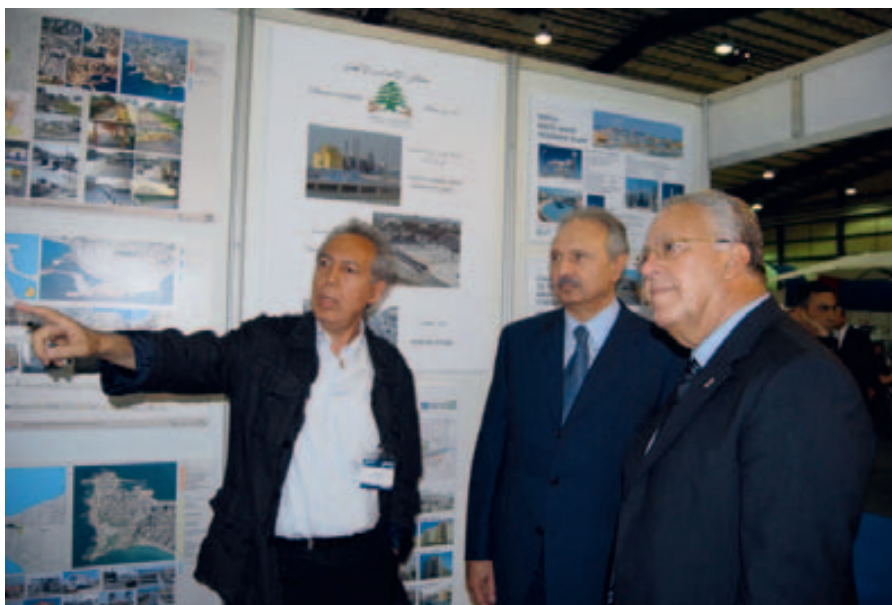
8-Ouvrir le marché aux entreprises arabes et étrangères, contribuant ainsi à l'élargissement de la productivité de tous les états concernés.

Le CDR a participé à ce forum à travers un stand où il a exposé

des affiches montrant des spécimens des projets réalisés dans les différents secteurs. Il a de même exposé le dernier rapport d'activité du CDR 2007, en trois langues, et les quatre éditions périodiques en arabe et en français. De plus, il a mis à la disposition des visiteurs des brochures sur les projets du patrimoine culturel, les eaux usées, et les directives d'utilisation des parcmètres. Une présentation pour l'ensemble de ses projets a été assurée. Le stand a reçu la visite du ministre des Travaux Publics et des Transports M. Mohammed Safadi. De même, les citoyens et les ingénieurs qui ont visité le stand ont pu

emporter les publications du CDR.

Cette initiative a permis, pour la première fois, la participation d'une institution publique à ce forum international côte à côte avec les entreprises libanaises, arabes et internationales. Un groupe de travail du CDR a assuré une présence permanente durant la période du forum. Cette initiative a incité le groupe de travail à présenter des propositions pour l'amélioration de la qualité de la participation du CDR dans l'avenir dans des manifestations similaires afin de présenter les activités du CDR dans l'ensemble des régions libanaises.



Le Ministre des Travaux Publics et du Transport M. Mohammad Safadi visitant le Stand du CDR.



Conseil du Développement
et de la Reconstruction

4- Participation du CDR à la «douzième conférence des hommes d'affaires et des investisseurs arabes»

Sous le patronage de son Excellence le Premier Ministre Fouad Siniora, représenté par le ministre de l'Economie Sami Haddad, la douzième conférence des hommes d'affaires et des investisseurs arabes a été tenue dans l'immeuble Adnan Kassar pour l'économie arabe à Beyrouth les 19 et 20 juin 2008. Le président du CDR Nabil Jisr a présidé la deuxième séance, intitulée l'investissement au Liban à travers un document de travail qui distingue entre trois aspects de la relation entre une institution publique comme le CDR et les investisseurs du secteur privé, qu'ils soient libanais, arabes ou étrangers. Il a défini les deux premiers aspects en relation directe avec la prestation des services publics et qui sont :

•La relation entre l'employeur, représenté par l'Etat, et l'entrepreneur qui est retenu pour exécuter un projet bien déterminé dans le cadre des services publics

•Le partenariat entre les secteurs public et privé dans le cadre de la prestation d'un service public.

Le troisième aspect est lié à l'investissement de manière générale. En d'autres termes, il s'agit du rôle du secteur public dans l'ouverture des horizons aux investissements privés et ce dans des domaines qui ne sont pas liés aux services publics comme l'industrie, le tourisme, l'agriculture et les services.

Mr Jisr a souligné dans sa conclusion que les dépenses liées aux investissements de l'Etat dans un pays comme le Liban doivent être en harmonie avec les capacités du secteur privé et ses aspirations. De là, il faut mettre en évidence les avantages comparatifs de chaque région, les consolider et donner au secteur privé de nouvelles opportunités d'investissement. Sans l'ouverture d'horizons au secteur privé, on ne peut imaginer

un développement global financé par le Trésor public, et ce en raison de la nature du système économique libanais dans un premier temps, et ensuite des capacités financières limitées de l'Etat libanais.

Ont participé à cette séance M. Nabil Itani (IDAL), Dr. Abdel Menhem Youssef (Ministère des Télécommunications), M. Bernard Tannouri (de la part des investisseurs arabes), M. Olf Bojoro (de la part des investisseurs étrangers).



Le président du CDR Nabil EL Jisr a présidé la deuxième séance

5- Le CDR participe au lancement du livre «l'Education dans le développement et la reconstruction».

Le 23/6/2008, le CDR, représenté par le président Nabil Jisr, le vice président Alain Kardahi, les directeurs de départements et un groupe de travail du CDR, a participé à la cérémonie de lancement du livre «l'Education dans le développement et la reconstruction», sous l'égide du Ministre de l'Education et de l'Enseignement Supérieur Mr. Khaled Kabbani. Après deux allocutions du responsable de l'unité d'ingénierie du ministère et du Ministre Kabbani, Mr Jisr a pris la parole et a insisté sur le rôle du CDR dans l'édification des écoles publiques entre 2001 et 2008. Il a assuré que «les réalisations du ministère de l'Education et de l'Enseignement Supérieur, au niveau des constructions, de l'équipement ainsi que des cursus, méthodes et programmes, étaient une concrétisation d'une vision nationale ayant pour but de former les ressources humaines nécessaires aux programmes de croissance économique et de développement durable». Il a de même évoqué les deux projets les plus importants réalisés par le CDR pour le ministère: le campus universitaire de Rafic Hariri et le nouvel immeuble du ministère. Il a conclu en remerciant «les frères et amis du Liban qui se sont toujours montrés prêts à l'aider surtout après la dernière offensive israélienne».

6- Le CDR participe à l'atelier de travail régional concernant l'efficacité de l'aide pour le développement.

Le Directeur du Département de la Planification et de la Programmation au CDR, Dr. Ibrahim Chahrour, a participé à l'atelier de travail régional concernant l'efficacité de l'aide pour le développement, tenu les 24 et 25 juin 2008, au siège de la Banque Islamique à Jeddah, et auquel ont participé des représentants du Liban, de Jordanie, de Syrie, du Qatar, d'Arabie Saoudite, d'Oman, de Turquie, de la Banque Islamique pour le Développement, du Fonds Saoudien pour le Développement, du Fonds Arabe, du Fonds Koweïtien, du Fonds de l'OPEP, de la Banque Arabe pour le Développement Africain, de la Banque Africaine pour le Développement, du Fonds Monétaire Arabe, de la Banque Mondiale et de l'OCDE.

L'objectif principal de l'atelier de travail était la préparation du «troisième forum sur l'efficacité de l'aide pour le développement» qui se tiendra à Accra (Ghana) du 2 au 4 septembre 2008. Le but de ce forum est d'établir un bilan en vue de l'exécution de la «déclaration de Paris».

Il est à noter que les bailleurs de fonds, états ou institutions, ont toujours attaché une grande importance à l'efficacité de l'aide pour le développement fournie aux états récepteurs. Mais une grande partie de leur intérêt était focalisée sur la planification technique et la faisabilité économique des projets financés. Les bailleurs de fonds ont toutefois compris que les milliards de dollars dépensés n'ont eu qu'une incidence limitée sur le niveau de la pauvreté dans les pays sous-développés. L'initiative des Nations Unies concernant «les Objectifs du Millénaire pour le Développement» a voulu insister sur l'importance de l'efficacité, surtout que ces objectifs sont quantifiables, ce qui a encouragé la mise en place de nouvelles méthodes permettant d'évaluer l'efficacité de l'aide.

Ce problème a pris de l'importance après la tenue d'une série de réunions internationales à ce sujet notamment à Washington (2002), Monterrey (2002), Rome (2003), Marrakech (2004) et Hanoi (2007).

Mais l'étape la plus importante dans ce processus était le Forum de Paris de haut niveau (2005), avec plus de 100 participants (gouvernements, banques et bailleurs de fonds).

La «Déclaration de Paris» stipule entre autres:

- a-La mise en place des principes qui permettent de définir l'efficacité de l'aide,
- b-La définition des critères de quantification du progrès effectué (2005-2010) aux niveaux national et international.



Conseil du Développement
et de la Reconstruction

La Protection de l'Environnement

L'environnement est un domaine à facettes multiples et les problèmes que pose sa protection sont difficiles à cerner tant il s'en trouve toujours de nouveaux. Protéger, améliorer et sauvegarder l'environnement est une entreprise sérieuse et à long terme, qui demande beaucoup d'efforts et de sacrifices. La rentabilité de ce secteur est d'abord sociale et n'est pas directement apparente; de plus les problèmes touchant à la dégradation de l'environnement se sont surtout multipliés et amplifiés durant les dernières décennies; ce qui explique en partie que si ce domaine fut plus ou moins boudé dans cette région du monde dans le passé, il prend aujourd'hui une importance primordiale, d'autant plus accentuée que les pays donateurs exigent chaque fois une étude d'impact sur l'environnement avant de donner leur accord au financement d'un projet.

Lutter contre la pollution sous toutes ses formes, gérer et traiter les ordures ménagères et les déchets industriels et hospitaliers, traiter et épurer les eaux usées, nettoyer le littoral, etc..., autant de problèmes d'acuité sans cesse renouvelée, qui nécessitent l'intervention continue et vigilante de l'Etat, certes, tout en sachant que quel que soit l'effort public, il demeurera insuffisant s'il n'est pas complété par une prise de conscience du citoyen, qui devra faire preuve d'un esprit civique développé pour confirmer l'efficacité de l'action étatique.

Ce premier volet est consacré au problème de l'assainissement, et

aux projets exécutés ou en cours dans ce domaine.

Introduction

Convoité pour sa richesse en eau dans une région à climat majoritairement aride, le Liban risque de perdre cet avantage et de voir ses ressources en eau devenir de plus en plus rares, et l'eau de plus en plus polluée, si des solutions drastiques n'étaient pas apportées à ces problèmes dans l'immédiat.

Les générations passées se souviennent sans doute d'un temps où la nature était florissante, où l'eau des rivières était plus abondante et plus propre, où le littoral était constitué de plages immaculées qui avaient échappé jusques-là à la pollution, et où l'on pouvait boire sans risque l'eau des sources qu'on rencontrait partout dans la nature.

Les choses ont bien changé durant les dernières décennies, et la sonnette d'alarme a déjà été tirée à plus d'une reprise par les organismes publics et privés concernés.

Les causes et l'évolution de la pollution de l'eau

Parmi les causes principales de l'évolution de la dégradation environnementale, il faut citer l'urbanisation envahissante et la disparition progressive du couvert forestier qui réduisent considérablement le volume des infiltrations et la recharge des ressources souterraines, et qui favorisent par conséquent le ruissellement, les inondations et

l'érosion.

Les facteurs démographiques ont contribué de leur côté à l'aggravation de la situation : durant les années perturbées par les événements, plusieurs mouvements de population ont eu lieu dans certaines régions, alors que celles-ci ne disposaient pas encore de systèmes d'assainissement et de traitement des eaux usées, ni des ressources additionnelles nécessaires; il en a résulté des déversements sauvages d'eau hautement polluée qui ont atteint les milieux naturels et le littoral.

Les pompages intenses d'eau dans les régions côtières ont réduit le niveau des nappes souterraines, et ont engendré une intrusion de l'eau de mer; bien que cette dernière puisse être repoussée pendant la saison humide suite à la recharge de la nappe, le problème resurgit pendant la saison sèche, et augmente avec l'exploitation continue de la nappe.

Dans les régions agricoles, notamment dans la Békaa, les nappes souterraines sont également polluées par l'utilisation anarchique et sans contrôle de fertilisants à base d'azote et de phosphore; et le problème est accentué par le pompage tout aussi anarchique d'eau pour l'irrigation. Ces composés de nitrates et phosphates sont également nocifs pour les eaux de surface car ils favorisent le développement d'algues, ce qui se traduit par une diminution de l'oxygène dans l'eau, et en prive par conséquent d'autres espèces végétales conduisant ainsi à leur disparition. Ce phénomène appelé

«eutrophisation» peut être constaté dans le lac du barrage de Quaraoun.

Les zones industrielles enfin n'échappent pas non plus aux phénomènes de pollution; il n'y a qu'à observer la couleur des eaux des rivières avoisinantes pour s'en convaincre.

Les réalisations

Les réponses à apporter aux différents problèmes de la pollution de l'eau incombent bien sûr à l'Etat, qui a depuis des décennies pris l'initiative de mettre en place une législation adéquate et d'assurer l'infrastructure nécessaire à travers ses institutions.

La plus grande partie des actions entreprises et programmées relève du Conseil du Développement et de la Reconstruction, qui, en collaboration avec les ministères concernés, gère les problèmes d'assainissement des eaux et de leur épuration par le biais de la formulation, de la planification et de l'exécution de projets complets. Cette opération est basée sur le schéma directeur d'assainissement, élaboré en 1982, et actualisé en 1994. Celui-ci tient compte de la morphologie du pays et de la concentration urbaine sur les versants ouest du Mont Liban, et préconise donc l'implantation d'une douzaine de stations d'épuration en zone côtière pour traiter les effluents émanant de ces agglomérations; la mise en service de ces stations couvre les besoins de 65% de la population; de même il était aussi prévu dans une même étape la construction de stations à proximité des principales villes à l'intérieur du pays pour traiter les effluents qui ne s'achèment pas

vers les zones côtières; à l'issue de cette première étape globale, approximativement à l'horizon 2020, les besoins de 80% de la population seraient assurés. La deuxième phase prévoit la construction de stations en grand nombre, mais de plus faible capacité, situées dans des régions internes destinées aux petites agglomérations.

Il est très important de savoir que toutes ces stations ne pourraient réellement être mises en service que si les réseaux d'écoulement des eaux usées aboutissant aux stations, et la canalisation d'évacuation des eaux traitées allant des stations vers la mer pour les stations côtières, et des stations vers les rivières pour les régions internes, sont implantés simultanément.

En l'état actuel, la progression du programme d'assainissement se présente comme suit:

Le long de la côte libanaise: des projets d'assainissement couvrant toute la côte libanaise sont déjà exécutés, en cours ou en préparation. Ils se situent notamment à Abdeh (Sahel Akkar), à Tripoli, à Chekka, à Batroun, à Jbeil, au Kesrouan, au Nord du Grand Beyrouth, à Ghadir, à Jiyeh, à Saïda, à Sarafand et à Sour (Tyr).

Dans les régions internes du pays: les plus importants sont situés à Baalbek, à Zahlé, à Joub Jannine, à Saghbine, et à Nabatieh. Mais d'autres sont prévus dans les régions de Bcharré, de Bakhoun (Dennyeh), de Quartaba, de Hrajel, de Mechmech, Majdel Anjar et Ehdén.

Ces projets comprennent évidemment les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement correspondants;

leur financement est assuré par des sources arabes et internationales diverses, et en partie par l'Etat libanais. Le lecteur intéressé pourra consulter le Rapport d'Activité du CDR pour des détails concernant l'état d'avancement, du coût et de la date de mise en service de chacun de ces projets.

Conclusion

Certes, le programme d'assainissement pris en charge par l'Etat est très ambitieux; il présente une couverture importante, alors que même dans certains pays développés, celle-ci n'est que de l'ordre de 40%, le reste étant assuré par un assainissement autonome (fosses sceptiques, lits d'épandage, etc).

Une fois ce programme réalisé dans sa globalité, le Liban aura franchi un grand pas vers la récupération d'un environnement sain: il n'y aura plus de déversement d'eaux usées non épurées dans la mer ou dans les rivières, et la pollution des ressources en eau et des milieux naturels sera définitivement éliminée.

Mais, ainsi qu'il a été signalé plus haut, assurer la protection de l'environnement dans sa globalité dépendra aussi de la gestion des déchets solides sous leurs formes diverses, et aussi de celle de la pollution de l'air; enfin la participation du citoyen à la sauvegarde et à la protection de l'environnement est primordiale, et nécessite des campagnes régulières de sensibilisation. Ce deuxième volet de notre thème fera l'objet d'une publication dans notre prochain numéro.



Conseil du Développement
et de la Reconstruction

Témoignages

Le FDES contribue à l'activation de l'industrie touristique à Mina-Tripoli

La coopération entre la municipalité de Mina à Tripoli et le FDES au CDR est un exemple à suivre. C'est pourquoi le chef de la municipalité de Mina, Abdel Kader Alameddine a voulu apporter son témoignage à travers l'Édition pour ce qui est de cette coopération:

«Je sais grâce à ma longue expérience dans les affaires publiques que le développement s'effectue en premier lieu par la mise en place de plans et d'objectifs clairs pouvant être appliqués, et en deuxième lieu à travers un travail sérieux incluant toutes les parties.

Pour ce qui est du partenariat entre le FDES et la municipalité de Mina ayant pour but d'assurer le financement nécessaire de l'Union Européenne pour l'exécution de quatre projets déjà initiés, il est une occasion supplémentaire pour nous en féliciter. J'ai compris que le développement s'effectue pas à pas, et que les processus du travail en commun entre les bailleurs de fonds et la municipalité doivent être définis dès le début et doivent être respectés. Intervient alors le rôle du FDES qui nous a fourni les moyens et la structure convenables pour un partenariat solide avec le bailleur de fonds, soit l'Union Européenne ».

M. Alameddine considère que «toute véritable opération de communication ne passe que par le biais d'un dénominateur commun accepté par les deux parties. Cela a été effectivement le cas à travers le rôle efficace et productif du FDES qui a aidé la municipalité à inclure dans ses décisions la société civile et les notables de Mina, que ce soit au niveau politique, social, sportif ou religieux, ce qui a permis de s'accorder sur des objectifs bien

déterminés au niveau du développement, et essayer de les appliquer à travers des projets réalistes. La deuxième démarche s'est concrétisée par des propositions de projets rédigées selon les normes internationales, en coopération avec le FDES, ayant eu le soutien et le financement de l'Union Européenne». En gros, M. Alameddine considère que « le FDES a contribué à aider la municipalité à consolider ses capacités de communication avec la société civile, et à renforcer ses capacités de définition des projets, pour ensuite lancer des adjudications en vue de les appliquer. C'est une expérience riche. J'espère qu'elle sera adoptée par d'autres municipalités pour permettre d'exécuter des projets de développement ambitieux dans un proche avenir, avec les répercussions positives sur les sociétés locales en particulier et sur le Liban en général».

«La municipalité a effectué les études requises pour quatre projets;

elle a ainsi effectué une grande démarche pour assurer le financement. Le premier projet a été exécuté, à savoir «le centre d'informations touristiques» (55200 euros), mis en place dernièrement pour revigorer le tourisme dans la région de Mina, lieu de rencontre le plus important des tripolitains et du Nord en général. Pour ce qui est des trois autres projets, ils sont en cours d'exécution: en premier le développement des anciens souks à Mina (122010 euros); puis la réhabilitation du souk des artisans, un des plus beaux souks (162439 euros); et enfin, une aide aux pêcheurs qui consiste en l'achat d'un bateau de secours (108310 euros) ». En conclusion, M. Alameddine a exprimé sa gratitude pour «cette coopération fructueuse», il a ainsi remercié «le président du CDR ainsi que le FDES et les employés ainsi que l'Union européenne, bailleur de fonds, et toute la société civile de la très chère ville de Mina».



Le Centre de Mina pour les Informations Touristiques